

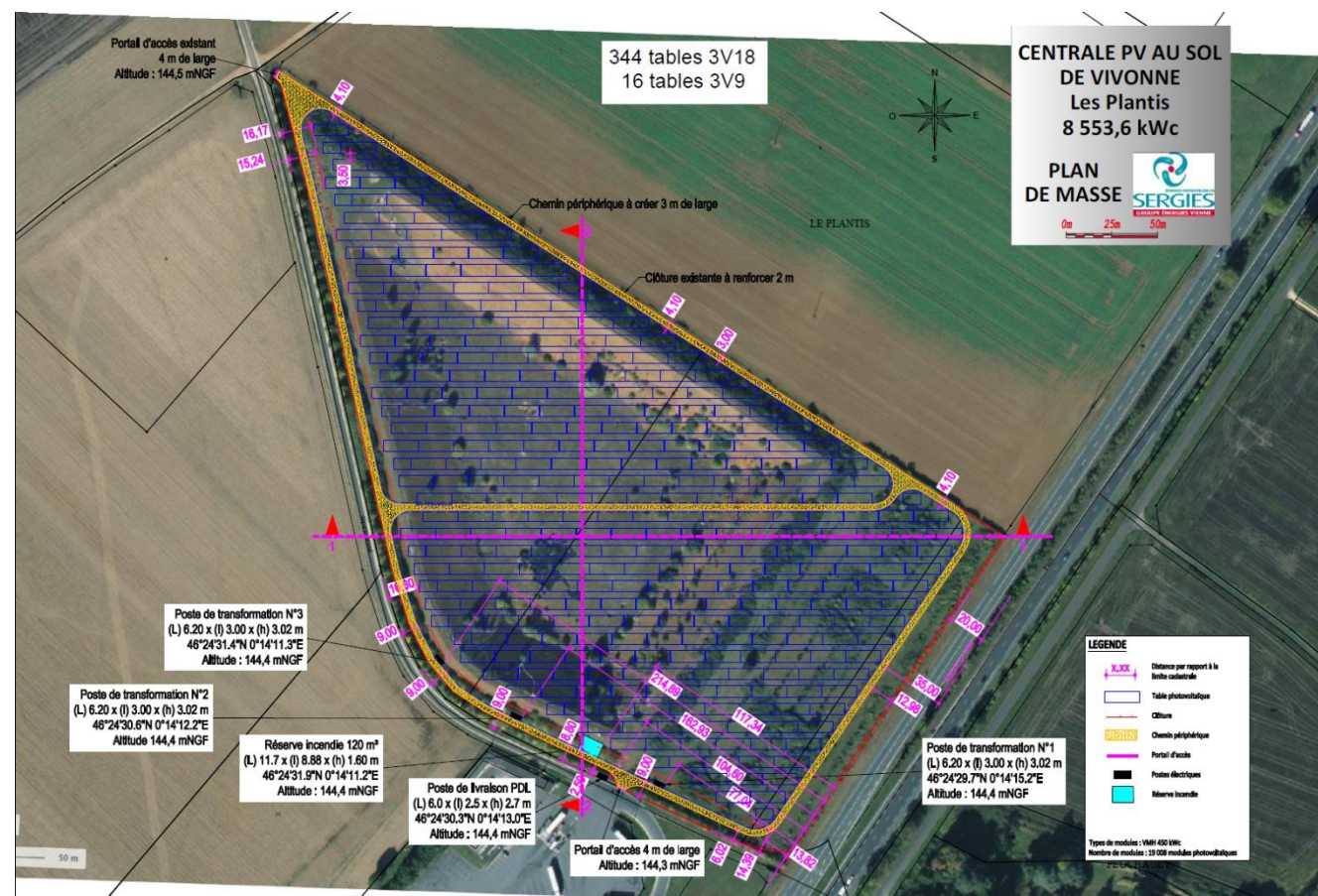
LES IMPACTS DU PROJET

La proposition d'implantation des panneaux photovoltaïques propose une répartition Nord/Sud sur l'ensemble de la surface du site de projet. La surface utilisée est de 7 ha, soit environ 85% de la surface totale de la parcelle (surface totale de 8,3 ha environ). Les panneaux sont implantés dans une large zone, qui laisse libre la parcelle 122 au Sud-Est, créant une zone libre et conservant la végétation existante. Ainsi le projet est séparé de la RN 10. L'ensemble de la zone d'implantation sera mise à plat, ainsi le site qui se distingue fortement aujourd'hui de par la hauteur de ses talus, sera au même niveau que le restaurant le routier, et donc moins impactant.

L'implantation elle-même permet de respecter les composantes paysagères du site, et de tirer parti de la végétation existante pour réduire l'impact de la centrale.

Elle permet aussi :

- La mise à profit de la parcelle,
- La conservation de la clôture et des portails existants
- L'accès facilité aux postes de transformation et de livraison par les routes existantes.



Faune et flore

Le projet aura un impact très faible sur le Lézard des murailles qui est essentiellement présent sur les bordures de l'aire d'étude et a de bonnes capacités pour fuir face au dérangement. Il s'agit d'une espèce fréquente avec un faible enjeu de conservation et qui pourra rapidement réinvestir le site. **L'impact des travaux sera donc faible.**

Il n'y a pas d'enjeu réglementaire relatif aux insectes et l'enjeu écologique est très faible car il n'y a pas eu d'observation d'espèce remarquable pour ce groupe. Entouré de cultures et de la RN10, le secteur est peu propice aux déplacements des individus. **L'impact est donc très faible au regard des données.**

Les chauves-souris exploitent peu le site qui constitue un territoire de chasse peu favorable au regard des boisements présents plus nord de l'aire d'étude et à l'est de la RN10. A l'échelle du territoire de chasse des six espèces qui fréquentent peu l'aire d'étude, dans un contexte de cultures, l'aire d'étude ne représente qu'une infime superficie peu accueillante pour les chauves-souris.

Huit espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial nichent dans l'aire d'étude immédiate. Les travaux d'installation du parc photovoltaïque seront une cause de dérangement momentanée mais les oiseaux pourront se reporter sur les milieux voisins. Les travaux seront donc une source de dérangement faible. Par contre, en période de reproduction, si les travaux commencent alors que les oiseaux ont des nichées en cours, les travaux entraîneront la destruction de couvées.

La suppression des fourrés et ronciers qui représentent au total 21% de la surface de l'aire d'étude, réduira les superficies de nidification favorables aux oiseaux, notamment la Pie grièche écorcheur qui est dépendante des arbustes, le territoire environnant de l'aire d'étude étant par ailleurs peu favorable. Toutefois, une partie de la zone de fourrés en bordure de la RN10 ne sera pas impactée.

Paysage

De nombreux sites patrimoniaux sont répartis au sein de l'aire d'étude. Cependant, ils sont concentrés dans les centres-villes des communes de Vivonne, Celle-Lévescault et Château-Larcher ainsi que dans leurs hameaux le long de la vallée de la Longère et du Clain. Hormis le château de Cercigny, l'ensemble des sites patrimoniaux sont situés à plus de 1 km du site de projet. Les sites les plus emblématiques sont le domaine de Cercigny (IMH et site inscrit) ainsi que la commune de Château-Larcher, regroupant de nombreux monuments dont une lanterne des morts (CMH) très reconnue.

L'analyse paysagère a démontré qu'aucune visibilité ou covisibilité n'est à envisager avec le projet depuis les différents sites patrimoniaux, touristiques et les villages du secteur.

L'ancienne réserve d'irrigation forme un élément très fort au sein du paysage, avec de hauts talus qui représentent une rupture avec les ensembles de cultures céréalières environnantes, présentant des horizons dégagés. Ainsi l'aplanissement du site participe à atténuer l'impact sur le paysage. De plus, la centrale s'insère le long de la RN 10. Cette dernière forme déjà une rupture franche au sein du paysage, qui isole les hameaux le long de la Vienne. Ces derniers ne seront donc que peu impactés par la centrale (seulement au niveau de la sortie de Peuchault sur la RN10). Même le restaurant « le Routier », directement en face du site, présente déjà un caractère industriel avec le large parking destiné aux poids lourds qui l'entoure. De plus, les haies déjà présentes autour du site seront conservées, atténuant les impacts sur les côtés Sud et Sud-Ouest. Ainsi seule la nationale présente un impact faible.

Des compléments sur les plantations Nord permettront de camoufler la centrale photovoltaïque depuis la route. Ainsi la RN 10 présentera un impact négligeable.